



REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE MALESTROIT
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 décembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Gicquello, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (15) : M. GICQUELLO, M. GUILLEMOT, Mme BLANCO-HERCELIN, Mme LE SAUTER – LE BEL, M. POUESSEL, M. LE BRUN, M. BROGARD, Mmes LE LIEVRE, KERVAZO, OGER, LHOPITALIER, MM. OUTIN, GUIHARD, Mmes THOMAS, BLANCHET.

Absents ayant donné pouvoir (3) : M. LEMBELEMBE qui donne pouvoir à M. GICQUELLO, Mme GUILLAUME qui donne pouvoir à Mme LE SAUTER – LE BEL, M. FORT qui donne pouvoir à Mme THOMAS

Absents excusés (1) : M. KERVICHE (arrivé à 20h40, après le vote de la dernière délibération inscrite à l'ordre du jour).

Secrétaire de séance : M. POUESSEL est nommé secrétaire de séance.

Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

Préambule

M. Guihard précise que les questions au Conseil municipal transmises par M. Fort n'ont pas été validées, notamment sur la forme. L'opposition demande que les questions ne soient pas abordées au cours de cette séance et les reformulera pour la prochaine séance du Conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Novembre 2022

M. le Maire expose :

Nous aurions dû débiter la séance par l'approbation du PV de séance du 8 novembre 2022. Malheureusement, il y a eu un oubli dans les convocations et le projet de Procès-verbal n'a pas été joint avec le reste des documents.

Bien évidemment, il n'y a rien à cacher et le projet de PV est déposé sur vos tables.

Il ne sera pas possible de l'adopter ce soir, il faut que chacun puisse en prendre connaissance.

Je propose que nous l'adoptions formellement au premier conseil municipal de 2023.

Echanges portant sur l'approbation du PV : néant

Le PV sera formellement approuvé au premier conseil de l'année 2023

2022_12_06_01 - Délibération portant sur le recrutement et la rémunération des agents recenseurs

M. le Maire expose :

Le recensement de la population sera mené au début de l'année 2023, avec une phase de collecte des données qui durera un mois, du 19 janvier au 18 février. Nous allons devoir recruter 6 agents pour mener ce travail de collecte et les annonces sont déjà en ligne.

Cette délibération doit donc nous permettre de fixer le cadre de leur rémunération. Par sécurité, je vous demande de m'autoriser à effectuer un maximum de 8 agents. Cela nous permettra de faire face à d'éventuels aléas. Vous avez pris connaissance des conditions proposées, avec une part forfaitaire et une part à l'acte, qui s'établit comme suit :

- 1,40 € brut par bulletin individuel ;
- 1,00 € brut par feuille de logement ;
- Un forfait de 300,00 € brut couvrant l'intégralité des autres tâches liées à la mission (formation ; frais de déplacements ; autres documents à renseigner de type bordereaux ; dossiers d'adresses collective, etc.)

Le forfait de 300,00 € ne sera pas versé en cas d'abandon avant la fin de la collecte.

Echanges sur la délibération 2022_12_06_01 : néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'un maximum de 8 agents recenseurs,
- Donne son accord pour fixer la rémunération des agents tels que présentée dans la délibération,
- Autorise M. le Maire à signer tout acte ou tout documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

2022_12_06_02 - Délibération portant sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan – PST

M. le Maire expose :

Comme évoqué en Commission travaux du 23 novembre 2022, le tracteur de la Ville, de marque Zetor et datant de 2002, montre quelques signes de faiblesse, notamment sur le système de freinage.

Il devient impossible de trouver des pièces sur cette marque. Nous envisageons donc l'achat d'un nouveau tracteur.

Notre responsable des services technique procède en ce moment à une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

Nous prévoirons tout à l'heure si vous l'acceptez une décision modificative pour prévoir des crédits pour cette acquisition.

Nous pouvons solliciter une aide du Conseil départemental pour le projet d'acquisition, ce qui nous permettrait si la demande est acceptée de prévoir cette recette au budget 2023.

Echanges sur la délibération 2022_12_06_02 :

JF Guihard : c'est un tracteur neuf ou d'occasion ?

M. le Maire : c'est un tracteur neuf

JF Guihard : vous vous êtes arrêtés sur une marque ?

M. le Maire : pas encore. La consultation est en cours, les résultats devraient être connus demain. Le prix est d'environ 60 000 € à 70 000 € sans les accessoires (bras de levage, etc.) qui devront être achetés par la suite.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une demande de subvention « PST » auprès du Conseil départemental du Morbihan intervenant à hauteur de 20%,
- Autorise M. le Maire à signer tout acte ou tout documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

2022_12_06_03 - Délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'association « Amicale du Personnel »

M. le Maire expose :

L'amicale des Employés Communaux de Malestroit, créée en 1978, réunit les agents de la ville de Malestroit ainsi que les agents du CCAS.

Elle a pour but de rassembler le personnel titulaire et contractuel en organisant différents événements. Au fil du temps, l'association s'est un peu essoufflée et ces dernières années, aucune action n'a pu être organisée en raison du COVID.

Un nouveau bureau a été récemment élu et souhaite donner un nouvel essor à cette association afin de mobiliser les agents et proposer des événements et actions, dont à très court terme l'organisation d'un arbre de Noël.

Il me semble que la redynamisation de cette association est une bonne chose pour la Ville et montre que les agents sont désireux de s'impliquer.

Echanges sur la délibération 2022_12_06_03 :

Carole BLANCO-HERCELIN : je vais m'abstenir compte-tenu du fait que nous sommes en fin d'année. Le moment n'est pas opportun, d'autant que nous sommes en période où les dossiers de subvention 2023 sont d'ores-et-déjà disponibles.

Mme BLANCHET : cela représente combien de personnels ?

M. le MAIRE : il y a environ 70 personnes

Mme BLANCHET : les bénéfices servent à quoi ? Pour les enfants du personnel ?

M. POUESSEL : tu as raison Carole, c'est assez tardif. Nous sommes en période de fête et le Covid à perturber les choses. Si une demande est faite, c'est une bonne chose et c'est important que le personnel s'entende bien pour le fonctionnement.

C GUILLEMOT : et puis je trouve qu'il y a peu de gens qui prennent des initiatives et il faut encourager ceux qui reprennent un bureau associatif.

JF GUIHARD : et puis n'oublions pas qu'il s'agit du personnel de la Ville, c'est aussi important.

Mme LE SAUTER-LE BEL : c'est tout à fait ce que j'allais dire

Mme BLANCHET : on en est où budgétairement ?

Mme BLANCO-HERCELIN : et bien la DM prévoit justement d'abonder les crédits.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme BLANCO-HERCELIN) :

- Approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association «Amicale du personnel»

2022_12_06_04 - Délibération portant décision modificative n°1 du budget principal de la Commune

M. le Maire expose :

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de décision modificative sur le budget principal de la Commune. Notre DGS va en faire une rapide présentation. Vous l'aurez compris, l'objet principal concerne le fléchage de crédit vers le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur.

Echanges sur la délibération 2022_12_06_04 : néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de décision modificative n°1 portant sur le budget principal de la Commune

2022_12_06_05 - Délibération portant décision modificative n°1 du budget annexe « Lotissement de la Croizedo »

M. le Maire expose :

Nous allons poursuivre sur le même thème concernant le Lotissement de la Croizedo, afin de permettre la clôture du budget.

Echanges sur la délibération 2022_12_06_05 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve décision modificative n°1 du budget annexe « Lotissement de la Croizedo »

Informations et Questions diverses

Information portant sur « Convention territoriale globale 2021 – 2025 – OBC/CAF »

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons présenté le projet de convention entre l'intercommunalité et la CAF. D'un commun accord, nous avons retiré la délibération de l'ordre du jour et nous devons la représenter aujourd'hui avec des éléments complémentaires.

La mairie a pris contact avec la CAF. Nous avons eu confirmation sur le fait que la prise de délibération pourra s'effectuer dans le courant du premier trimestre 2023.

Nous avons également convenu d'un rendez-vous technique directement avec la correspondante territoriale de la CAF pour évoquer les enjeux pour Malestroit et son pays.

Nous pourrons donc revenir sur ce sujet au début de l'année 2023 avec toutes les informations.

Information portant sur la démarche d'élaboration d'un guide d'aménagement urbain et d'un règlement d'occupation du domaine public en centre-ville ancien de Malestroit

Nous avons rapidement abordé lors du précédent conseil municipal l'étude en cours sur la gestion du domaine public en centre-ville, les commerces et le mobilier urbain.

Nous avons eu une réunion de travail ce matin avec Vincent, adjoint au commerce, le cabinet « Atelier Site & Projet » et l'Architecte des bâtiments de France.

Je propose de vous présenter l'avancée de la réflexion et les pistes de travail qui se dessinent.

Il y a plusieurs objectifs à cette mission :

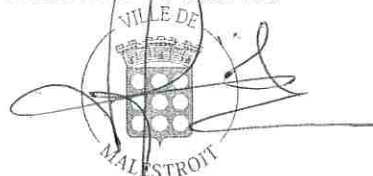
- Apporter des réponses claires aux commerçants et artisans pour tout ce qui concerne leur présence sur le domaine public. L'emprise des terrasses, le mobilier, les parasols, etc. Nous avons eu des demandes, il y a beaucoup d'incompréhensions, des précipitations dans les achats de mobilier. Il faut clarifier tout cela.
- Embellir notre cœur de ville. Aujourd'hui nous avons la chance de bénéficier d'un patrimoine unique et d'un centre-ville très beau et très attractif, avec de nombreux commerces, artisans et restaurants de qualité. Mais il faut être lucide : le mobilier urbain est disparate, quelque fois mal entretenu. Tout cela présente tout de même un visage qui n'est pas au niveau de ce que l'on peut attendre de Malestroit.
- Faciliter la circulation de tous et notamment à pied, en poussette, en vélo, dans le centre-ville. Il faut faciliter la cohésion entre les livraisons, les accès des secours, les manifestations. Nous avons une ville dynamique et il faut organiser ce foisonnement d'activité.

Cela est mis en place dans de nombreuses villes et petites cités touristiques.

Je vous précise que nous prévoyons une réunion d'information et d'échange avec les commerçants et artisans au Pass'Temps au début du mois de février. Le projet sera alors présenté dans le détail.

Arrêté en séance du conseil municipal du 7 février 2023 :

Vincent POUESSEL
Secrétaire de séance



Bruno GICQUELLO,
Maire de Malestroit



